

# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf janvier à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. FOURNIER Hubert, Maire, à la mairie de Neuvy en Sullias.

**Présents** (13) :

Messieurs FOURNIER, DEROUET, LUCAS, MENEAU, FLANDRE, SAMPEDRO, DELANNOY, MAUDUIT  
Mesdames BORNE, RIGARD, LENOGUE, GUYOMARCH, CORNET

**Absents excusés** (2) : Mesdames MENEAU et DAVID

**Date de convocation** : 15/01/2024

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 13*

*Votants : 13*

*Pouvoir : 1 (Madame DAVID donne pouvoir à MME GUYOMARCH)*

Madame BORNE est désignée secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Approbation du dernier compte rendu
- Délégations de signature du Conseil au Maire
- Appel d'offre pour la réalisation de travaux de voirie Rue des Moulins
- Demande de subvention DETR pour travaux de rénovation de l'éclairage public
- Divers
- Questions orales
  
- **APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU (15/12/2023)** à l'unanimité  
Ajout à l'ordre du jour :  
Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à 31 heures hebdomadaires
  
- **DELEGATIONS DE SIGNATURE DU CONSEIL AU MAIRE**
  - **Signature de devis pour** :
    - 12 Tables de lecture dans le parc de la mairie, entreprise Pic bois, 10 754.64€ TTC
    - Aménagement d'une allée en béton dans le parc de la mairie, entreprise Beronie, 28 179.60€ TTC
    - Maîtrise d'œuvre travaux voirie 2024 Rue des Moulins, BTM Conseil, 14 280€ TTC

**DELIBERATION N°2024/001 : APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX 2024 DE LA RUE DES MOULINS**

Afin de poursuivre l'aménagement de notre voirie, M le Maire propose de lancer une consultation pour des travaux d'aménagement entre le n°47 de la Rue des moulins et la rue de la Lande

Pour répondre à ce besoin, il convient de lancer une consultation décomposée en 3 lots :

- Lot 1 : terrassement voirie
- Lot 2 : signalisation
- Lot 3 : espaces verts

Le montant estimatif s'élève à 180 230€ HT.

Conformément à l'article L 2123-1 et R 2123-1 du code de Commande Publique, il est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux, afin de négocier les conditions optimales pour la réalisation de cette opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **APPROUVE** le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux 2024 d'aménagement de voirie de la Rue des Moulins
- **AUTORISE** M le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Une réunion publique aura lieu à la salle des fêtes pour présenter ces travaux aux riverains qui seront invités individuellement.

**- DELIBERATION N°2024/002 : DEMANDE DE DETR POUR TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose :

L'Etat participe au soutien des territoires par la DETR qui soutient l'effort local en faveur de la rénovation des parcs de luminaires d'éclairage publics.

Afin de maîtriser la consommation électrique et de sécuriser les personnes et les biens, la municipalité souhaite doter son centre bourg d'un éclairage en LED

Le coût global du projet s'élève à 55 250.80€ HT.

Vu les conditions d'éligibilité ;

Vu le contexte économique et environnemental,

Il convient, par conséquent, de présenter une demande de subvention au titre de la DETR

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres,

- **ADOpte** le projet de rénovation et d'amélioration de son réseau d'éclairage public dans le centre bourg pour un montant total de 55 250.80€ HT
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	Taux financement	HT
Travaux	55 251	66 301	DETR	20	11 050
			CRST	30	16 575
			CEE	10	5 525
			C de communes	20	11 050
			AUTOFINANCEMENT	20	11 051
<b>TOTAL</b>	<b>55 251</b>	<b>66 301</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>55 251</b>

- **SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR d'un montant de 11 050€ soit un taux de financement de 20%
- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

- **DIVERS**

➤ **Contrat d'apprentissage dans la fonction publique territoriale :**

L'Etat encourage les collectivités à former les jeunes par l'apprentissage. Cette formation permet aux jeunes de s'insérer sur le marché du travail tout en leur offrant l'opportunité de découvrir les métiers de la fonction publique.

Le financement de cette formation est pris partiellement en charge par l'Etat selon des critères restrictifs :

- Participer à la campagne de recensement organisée par le CNFPT du 22/01 au 22/03/2024
- Prioriser des métiers en tension selon une liste exhaustive

Le sujet mérite réflexion et sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

➤ **Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale**

Par décret du 31/10/2023, les collectivités territoriales ont le choix d'octroyer à leurs agents une prime exceptionnelle pour les aider à faire face à l'inflation. Cette prime d'un montant maximal de 800€ est modulée en fonction de la rémunération des agents sous certaines conditions : Avoir été recruté avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et être toujours en poste au 30/06/2023 puis avoir perçu entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023 moins de 39.000€ bruts. Sur ces critères, tous les agents de Neuvy sont éligibles.

Le Conseil souhaite en connaître le coût pour prendre sa décision lors de la prochaine réunion.

➤ **Demande d'un miroir rue des Genêts**

Un administré demande à la mairie de poser un miroir Rue des Genêts pour améliorer la visibilité sur la circulation. Le Conseil pense que le miroir n'empêchera pas les véhicules de glisser le stop mais demande un devis estimatif. Le sujet sera revu à la prochaine réunion.

➤ **Elections européennes du 9 juin 2024.**

M le Maire demande à ses conseillers de bloquer cette date pour l'organisation des bureaux.

➤ **Proposition de changement de prestataire pour les vérifications réglementaires des bâtiments communaux**

Ces vérifications sont actuellement effectuées par l'Apave pour un coût annuel 2023 de 2.785€ TTC

Un devis a été demandé à Qualiconsult d'un montant de 2.126€ TTC

Le Conseil décide de résilier le contrat de l'Apave et de souscrire auprès de Qualiconsult pour les vérifications 2024.

➤ **Journées de l'archéologie 14 et 15 juin 2024**

Organisées par le Belvédère sur le territoire intercommunal qui fera une présentation au conseil lors de la prochaine réunion

➤ **Demande de précisions sur d'éventuels futurs travaux du Syndicat Mixte du Bassin du Loiret (SMBL) sur le territoire communal.**

M FOURNIER demande des précisions à MME CORNET, représentante de la commune au SMBL, qui n'a pas connaissance d'éventuels travaux mais se renseigne.

Arrivée de MME MENEAU à la réunion

- **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**

Josiane BORNE

- Le jury du fleurissement des communes passera en mars. La remise des récompenses se tiendra le 2 avril.
- Nouveau site internet : Corinne a rejoint le groupe de travail sur la conception du futur site internet de la commune qui se compose de : J Borne, S Cornet, N Meneau, S Mauduit et C Brillard. Site gratuit avec un abonnement mensuel de 30€

Jean Claude LUCAS

- SICTOM :

Tarification en légère baisse (bac de 80L 222€ au lieu de 225€, bac de 180L 268€ au lieu de 273€).

Etude de la mise en place des bacs jaunes en cours suite à consultation de la population qui a eu lieu via son site internet.

Nouvelle déchèterie doit voir le jour à Sully (en remplacement de celle en cours).

- Ecole :

Nouvelle embauche en CDD pour gérer la pause méridienne (Service de cantine des primaires et surveillance cours).

Service à l'assiette mis en place à la cantine pour le plat principal. Un gain de temps a été observé ainsi que la diminution des déchets de table. Les matières premières ont également été économisées.

Gilles FLANDRE

Suite aux vérifications réglementaires de l'APAVE des bâtiments communaux et à une première visite avec notre agent Christophe BLONDEAU doté de l'habilitation électrique, il convient de remplacer les blocs de sortie à l'R de loisirs, à la salle des fêtes et à l'école. Demande de devis à faire.

José SAMPEDRO

- *Quand auront lieu les travaux pour éliminer les traces d'humidité présentes dans la salle informatique de l'école ?*

Réponse : La réparation de la fuite a été effectuée. Il reste à remplacer le placo endommagé.

- *Serait-il possible de gratter les caniveaux avant le passage du camion balayeur qui ne peut pas y éliminer la terre trop colmatée.*

Réponse : Ce sera demandé aux agents techniques

- *Peut-on réaliser une action auprès du propriétaire rue des genêts dont la haie est trop épaisse et empêche une bonne visibilité de la circulation des véhicules ?*

Réponse : Un courrier sera envoyé

- Pour information, la fédération de pêche a programmé une animation dans la classe des CM2.

Jean Marie DELANNOY

- *Est-il prévu une nouvelle campagne de rebouchage de trous et nids de poule dans la chaussée ?*

Réponse : Oui au printemps. Rappel : Signaler les trous et nids de poule via intramuros.

Sandrine CORNET

- *Boîte à livres : Devenu un dépôt de vieux livres, livres moisissus ou livres grignotés, comment améliorer son usage ou peut-on envisager de la supprimer ?*

Réponse : Etablir un règlement à afficher sur la boîte et sur le site avant d'envisager sa fermeture

- *Combien de temps va rester le cirque sur la commune ? Des animaux s'échappent sur la route de Sigloy (danger) et le chemin menant à l'R de loisirs est fortement dégradé.*

Réponse : Normalement 15 jours

- Informe que le coût de la pièce de théâtre « Tout feu tout femme » qui aura lieu le 3 mars est de 400€

Cédric MENEAU

- Travaux commerce multi services : Fin de travaux prévue autour du 12 avril au lieu de fin mars.
- Projet de travaux de la boulangerie : D'une durée d'un mois et demi et doivent se faire locaux vides, d'où un problème pour les boulangers qui ne peuvent pas se permettre de fermer tout ce temps.

Séance levée à 21h30

Le Maire

La secrétaire de séance